

BARÈME DES HONORAIRES au 01/11/2023

Honoraires de transaction		
Comprenant les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente		
Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel		TVA à 20 %
<i>Type</i> Tranche du prix de vente	<i>Part honoraires maximum charges vendeur ou acquéreur suivant mandat</i> Le barème s'applique par tranche cumulative	
Jusqu'à 20 000 €	Forfait 2 000 € TTC	
de 20 001 € à 100 000 €	7,20 % TTC	
de 100 001 € à 250 000 €	6,50 % TTC	
de 250 001 € à 350 000 €	6,30 % TTC	
de 350 001 € à 500 000 €	6,00 % TTC	
au-delà de 500 001 €	5,50 % TTC	
Vente de terrain à bâtir - industriels ou commerciaux	7,00 % TTC	
Parking - Garage - Box	Forfait 1 000 € TTC	
Terres	15 % TTC avec forfait min de 2 000 € TTC	15 % TTC avec forfait min de 2 000 € TTC
Estimation à titre informatif	OFFERT	
Avis de valeur	entre 250 € TTC et 780 € TTC	
Immobilier Professionnel		TVA à 20 %
Cession de bail - fonds de commerces et pas de porte	8 % TTC avec forfait minimum de 5 000 € TTC à la charge de l'acquéreur	
Immeuble a usage commerciaux - industriels	9 % TTC avec forfait minimum de 5 000 € TTC à la charge de l'acquéreur	

BARÈME DES HONORAIRES au 01/11/2023

Honoraires de locations		
Selon barème loi ALUR à la charge de chaque partie, bailleur et locataire		
Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation	TVA à 20 %	
Part honoraires charges bailleur et locataire (50 % bailleur / 50 % locataire)	14,4 % TTC du loyer annuel	
<i>Répartition ci-dessous :</i>		
75 % du montant comprenant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail		
25 % du montant comprenant les frais d'état des lieux d'entrée		
<i>Dans le cas de la limitation du plafond en vigueur loi ALUR :</i>	<i>Honoraires TTC au m² comprenant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail)</i>	<i>Honoraires TTC au m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée</i>
En zone tendue	10 €/m ²	3 €/m ²
En zone non tendue	8 €/m ²	3 €/m ²
Bail de location d'un garage / parking	A la charge du locataire	156 € TTC
Rédaction d'un bail d'habitation sans gestion avec signature électronique	Part honoraires charges bailleur et locataire (50 % bailleur / 50 % locataire)	390 € TTC
Etat des lieux sans gestion	A la charge du bailleur	252 € TTC
Rédaction d'un avenant au bail d'habitation sans gestion	A la charge du requérant	120 € TTC
Location Professionnel	TVA à 20 %	
Locaux professionnels - commerciaux - industriels et tertiaires	12 % TTC du loyer triennal avec forfait minimum de 5 500 € TTC (montant du par le locataire ou bailleur suivant convention)	
Rédaction d'un bail commercial ou professionnel	A la charge du preneur	1080 € TTC
Rédaction d'un avenant au bail commercial ou professionnel	A la charge du requérant	648 € TTC

BARÈME DES HONORAIRES au 01/11/2023

Honoraires de gérance / gestion locative	
TVA à 20 %	
Jusqu'à 4 lots principaux	8,4 % TTC des loyers et charges (provisions et régularisation des charges) perçus
A partir de 5 lots principaux par propriétaire	7,2 % TTC des loyers et charges (provisions et régularisation des charges) perçus
Vacations supplémentaires (représentation aux assemblées générales, interventions exceptionnelles...)	70 € TTC / Heure

Honoraires de Syndic

Tarif indicatif pouvant varier suivant : nature, état financier, procédures en cours, zone géographique de la copropriété.

TVA à 20 %

Copropriété comprise entre 2 et 9 lots principaux	Tarif à partir de 2 000 € TTC
Copropriété comprise entre 10 et 19 lots principaux	A partir de 200 € TTC par lot principal
Copropriété comprise entre 20 et 49 lots principaux	A partir de 180 € TTC par lot principal
Copropriété supérieure à 50 lots principaux	A partir de 160 € TTC par lot principal